Modèle d’annexe aux comptes annuels

Trame à adapter pour une petite Sàrl suisse qui établit ses comptes selon le Code des obligations.

Utiliser ce document

Remplacez les champs entre crochets par les faits et les chiffres de votre entreprise. Les pages suivantes constituent la trame à conserver. Cette première page sert au dossier de travail et doit être retirée de l’annexe définitive.

Vérifiez chaque rubrique, puis supprimez celles qui ne concernent pas l’entreprise. Il n’est pas nécessaire d’ajouter « néant » partout. Gardez la preuve de ces vérifications dans le dossier de clôture. Présentez les chiffres de l’exercice précédent en regard de ceux de l’exercice sous revue.

Pièces à rassembler

Comptes définitifs • liste du personnel et taux d’activité • contrats de leasing et baux • comptes des associés et sociétés liées • relevé de prévoyance • garanties et gages • participations et propres parts • point de la direction sur les litiges et événements postérieurs.

Contrôles à documenter avant de supprimer une rubrique

Rubriques à examiner	Fait ou pièce de référence
Raison de commerce, forme juridique et siège ; principes non prescrits par la loi ; commentaires des postes ; EPT	[À compléter]
Participations directes et participations indirectes importantes ; propres parts détenues, acquises ou vendues ; dissolution nette de réserves latentes	[À compléter]
Leasings et locations de longue durée ; dettes envers la prévoyance ; sûretés pour tiers ; actifs engagés ou sous réserve de propriété	[À compléter]
Engagements conditionnels ; droits de participation et options attribués aux organes et collaborateurs ; postes exceptionnels, uniques ou hors période	[À compléter]
Événements importants postérieurs ; démission avant le terme du mandat ou révocation de l’organe de révision, avec les raisons du départ ; autres indications légales ou propres à la situation	[À compléter]

Le modèle ne couvre pas les compléments des grandes entreprises (art. 961 ss CO), les normes reconnues ni les cas spéciaux de restructuration. Une SA doit aussi examiner les informations sur une éventuelle marge de fluctuation du capital. Une mention dans l’annexe ne remplace pas une écriture requise au bilan.

Références : CO, art. 958a, 958d, 959a et 959c. Guide et liens vers Fedlex : entreprendre.ch/fiches-pratiques/finance-comptabilite/annexe-comptes-annuels-suisse/

Annexe aux comptes annuels

Société et forme juridique [À compléter]

Siège [À compléter]

Exercice du [À compléter]

Monnaie de présentation [À compléter]

1 Principes et explications des comptes

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations suisse relatives à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes.

[Décrire les principes appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi et qui sont utiles à la compréhension des comptes. Exemple à adapter : méthode de détermination du coût des stocks ou des travaux en cours. Expliquer les changements importants et leurs effets.]

[Commenter les postes significatifs du bilan et du compte de résultat qui nécessitent une explication complémentaire. Vérifier la concordance des montants avec les comptes.]

2 Effectif moyen

Moyenne annuelle des emplois à plein temps	Exercice N	Exercice N−1
Catégorie à retenir : au plus 10 ; plus de 10 à 50 ; plus de 50 à 250 ; plus de 250	[Catégorie]	[Catégorie]

3 Soldes à présenter séparément

[À compléter si ces soldes ne sont pas déjà présentés séparément au bilan. Ne pas compenser une créance et une dette sans base permettant cette compensation.]

Créances ou dettes par catégorie	N en CHF	N−1 en CHF
Créances envers les détenteurs de participations directes et indirectes	[Montant]	[Montant]
Dettes envers les détenteurs de participations directes et indirectes	[Montant]	[Montant]
Créances / dettes envers les organes et les sociétés dans lesquelles l’entreprise détient une participation directe ou indirecte — distinguer les catégories concernées	[Montant]	[Montant]

[Décrire les conditions importantes : échéance, intérêts, éventuelle postposition. Une postposition s’explique avec le prêt concerné, pas comme un engagement conditionnel.]

4 Engagements et garanties

Information	N en CHF	N−1 en CHF
Engagements résiduels de leasing et de location de longue durée à présenter hors bilan	[Montant]	[Montant]
Dettes envers les institutions de prévoyance	[Montant]	[Montant]
Sûretés constituées en faveur de tiers — engagement maximal	[Montant]	[Montant]
Valeur comptable des actifs engagés pour garantir les dettes de la société	[Montant]	[Montant]
Valeur des actifs sous réserve de propriété	[Montant]	[Montant]

[Pour les engagements de leasing et de location, examiner les contrats dont la résiliation ou l'échéance n'intervient pas dans les douze mois suivant le bilan. Indiquer le total résiduel concerné, sans doubler une dette déjà au bilan. Pour une garantie, préciser le bénéficiaire, la nature et le maximum engagé : un cautionnement de CHF 100 000 utilisé à CHF 40 000 reste un engagement maximal de CHF 100 000.]

5 Autres informations applicables

[Ajouter ici les rubriques pertinentes relevées lors du contrôle de la première page : participations (raison sociale, forme, siège, capital et droits de vote), propres parts (détention et mouvements avec conditions), droits attribués aux organes et collaborateurs, postes exceptionnels et autres informations légales.]

[Réserves latentes : indiquer le montant global de la dissolution nette lorsqu'elle améliore sensiblement la présentation du résultat. Engagements conditionnels : décrire la nature, le montant et la raison pour laquelle aucune provision n'a été constituée.]

6 Continuité et événements postérieurs

[Décrire toute incertitude significative mettant en doute la poursuite de l'activité, les mesures prévues et les éléments qui les étayent. Si les comptes dérogent au principe de continuité, expliquer la dérogation et son influence.]

[Décrire les événements importants survenus après la date du bilan, positifs ou négatifs, et leurs conséquences financières estimées. Si elles ne peuvent pas être estimées, le préciser. Vérifier si l'événement révèle plutôt une situation existant déjà au bilan et exige une écriture.]

Date de validation des comptes par la gérance [À compléter]

[Avant diffusion : retirer toutes les consignes entre crochets, supprimer les rubriques non applicables et relire l'annexe avec le bilan et le compte de résultat.]